

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF1529

présenté par

Mme Capdevielle, Mme Poussier-Winsback, M. Echaniz, M. Dufau, M. Potier, M. Bouloux,
M. Courbon, M. Leseul, Mme Rossi, M. Fournier, M. Sother et M. Molac

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Économie »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--